

Séance du conseil municipal du mercredi 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme GAINOT Caroline, 1^{ère} adjointe - M. Jérôme LEGOFF, 2^{ème} adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3^{ème} adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4^{ème} adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5^{ème} adjointe - M. Alain BRARD - M. Lawrence BARBIER - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Jean-Pierre HÉNAFF - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Jessica CHÂTELET - M. Jacques BROSSARD (*jusqu'à l'examen de la 1^{ère} question*) - M. Lionel MAUFRAIS (*jusqu'à l'examen de la 1^{ère} question*) - Mme Leila ELABDI (*jusqu'à l'examen de la 1^{ère} question*) - Mme Sophie DE COCK (*jusqu'à l'examen de la 1^{ère} question*).

Etaient absents : M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Carole VIVIER.

Pouvoirs : M. Vincent LAGOGUÉ à M. Jean-Pierre HÉNAFF
Mme Carole VIVIER à M. Jérôme LEGOFF

Secrétaire de séance : M. Fabrice ROTH a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 23 juillet 2020 et affichée à la porte de la Mairie le 24 juillet 2020.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 29 juillet 2020.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 10 juillet 2020 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité (POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0), l'ajout à l'ordre du jour des questions suivantes :**

- ✓ Travaux Salle Jean de Beaumanoir : demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de l'appel à projets « Plan de Relance »
- ✓ Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération

~~~~~

M. Jacques BROSSARD, M. Lionel MAUFRAIS, Mme Leila ELABDI et Mme Sophie DE COCK étaient présents à l'ouverture de la séance à 18h30. Cependant, ils ont quitté la séance à 18h50 avant l'examen de la 1^{ère} question inscrite à l'ordre du jour et n'ont donc pas pris part aux délibérations et aux votes suivants.

~~~~~

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Délibération n° 2020-06-01</b> |
|-----------------------------------|

**Objet : Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2019**

**Vu** la délibération n° 2020-04-08 du 8 juillet 2020 portant approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 du budget principal et faisant apparaître les résultats suivants :

|                                          |                     |
|------------------------------------------|---------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement | 527 330.25 €        |
| Résultat de la section d'investissement  | -132 627.51 €       |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>                   | <b>394 702.74 €</b> |

**Vu** la proposition de la commission administration du 23 juillet dernier d'affecter les résultats comme suit :

- En recettes de fonctionnement, à l'article 002 : 0 €
- En recettes d'investissement, à l'article 1068 : 527 330.25 €
- En dépenses d'investissement, à l'article 001 : 132 627.51 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

- En recettes de fonctionnement, à l'article 002 : 0 €
- En recettes d'investissement, à l'article 1068 : 527 330.25 €
- En dépenses d'investissement, à l'article 001 : 132 627.51 €

~~~~~

Délibération n° 2020-06-02

Objet : Budget principal : vote du budget prévisionnel 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

Vu la présentation faite par Monsieur Fabrice ROTH, conseiller délégué, du budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 proposé par Monsieur le Maire et se résumant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 606 000.00 €	1 606 000.00 €
Investissement	781 830.25 €	781 830.25 €
TOTAL	2 387 830.25 €	2 387 830.25 €

Vu l'avis favorable de la Commission Administration réunie le 23 juillet dernier ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020 tel qu'il lui a été présenté.

~~~~~

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Délibération n° 2020-06-03</b> |
|-----------------------------------|

**Objet : Convention de gestion d'une portion du domaine public fluvial régional avec la Région Bretagne**

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2123-7 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;



**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transférant la propriété du Domaine Public Fluvial à la Région Bretagne ;

**Vu** le projet de convention pour la gestion par la commune d'Évran, pour une durée de 15 ans, d'une portion du domaine public fluvial régional correspondant à :

- ✓ la halte fluviale et ses abords :
  - le bâtiment de la halte fluviale,
  - les jeux pour enfants,
  - le boulodrome,
  - le mobilier en bois,
  - les bornes eau et électricité du quai,
  - les candélabres de l'éclairage public,
  - les panneaux de signalisation touristique et patrimonial,
- ✓ un terrain d'environ 3 200 m<sup>2</sup> situé en aval rive droite du pont de la RD2 comprenant l'actuel terrain de tennis et le domaine public fluvial situé en aval,
- ✓ le chemin de halage ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ladite convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** la convention de gestion d'une portion du domaine public fluvial régional telle qu'elle lui a été présentée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

Délibération n° 2020-06-04

Objet : Travaux Salle Jean de Beaumanoir : demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de l'appel à projets « Plan de Relance »

Vu l'appel à projets lancé par le Département des Côtes d'Armor dans le cadre du Plan de Relance pour relancer et soutenir l'activité économique du Département suite à la pandémie COVID-19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04-16 en date du 8 juillet 2020 :

- approuvant l'Avant-Projet Définitif des travaux de la salle Jean de Beaumanoir pour un montant estimé des travaux de 129 500.00 € HT ,
- et fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à : 20 137.25 € HT ;

Vu le plan de financement prévisionnel du projet ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Plan de Relance » du département des Côtes d'Armor ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **SOLLICITE** une subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de l'appel à projets « Plan de Relance »,

▪

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Délibération n° 2020-06-05</b> |
|-----------------------------------|

**Objet : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération n° 2020-061 en date du 27 juillet 2020 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- De créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres,
- D'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération,
- De fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT au 29 septembre 2020 au plus tard ;

**Considérant** que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les membres de la CLECT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉSIGNE** les membres de la CLECT suivants :

- Titulaire : M. Fabrice ROTH,
- Suppléant : M. Lawrence BARBIER.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Dinan Agglomération.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

~~~~~

*Délibérations prises lors de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2020 : n° 2020-06-01, 2020-06-02, 2020-06-03, 2020-06-04 et 2020-06-05.*

|                         |                      |                     |
|-------------------------|----------------------|---------------------|
| M. Patrice GAUTIER      | Mme Caroline GAIGNOT | M. Jérôme LEGOFF    |
| Mme Jacqueline PLANCHOT | M. Loïc MAUFRAIS     | Mme Morgane BERNARD |

|                     |                                     |                        |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|
| M. Alain BRARD      | M. Lawrence BARBIER                 | Mme Christelle LEMAIRE |
| M. Fabrice ROTH     | <i>Absent</i><br>M. Vincent LAGOGUÉ | M. Jean-Pierre HÉNAFF  |
| Mme Gaëlle JEANNE   | <i>Absente</i><br>Mme Carole VIVIER | Mme Jessica CHÂTELET   |
| M. Jacques BROSSARD | M. Lionel MAUFRAIS                  | Mme Leila ELABDI       |
| Mme Sophie DE COCK  |                                     |                        |

**Affiché le : 1<sup>er</sup> août 2020**

